



Ville de Pornic

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le lundi vingt-huit avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de PORNIC, s'est réuni à la Salle Polyvalente du bourg de Sainte Marie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BOËNNEC, Maire.

Présents : M. BOËNNEC, Maire, Mmes et MM. BRARD, DOUILLARD, SIBIRIL, VAN GOETHEM, LEROUX, POTIER, GHEERBRANT, BERNIER, BARBEREAU, MORICE, BABIN, BAINVEL, CLENET, DUMESNIL, FERLAY, FERNANDEZ, GILET, GODEFROY, HERBIN, HUGUES, de KEUKELAERE, MILSANT, MONCHET, PENN, PUYBAREAU, ROLLAND, RONDINEAU, de SAINT AMOUR, VALLEE, VILAIN PAVAGEAU, de VOGÜÉ

Pouvoirs : M. PRIN à Mme BABIN

Secrétaire de séance : Mme Penn

Conseillers en exercice : **33** – Présents : **32** Pouvoirs : **1** – Votants : **33** – Majorité absolue : **17**



Approbation des comptes-rendus des réunions précédentes

- 8 février 2008

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions

(M. Dumesnil, M^{me} Fernandez, M. Gilet, M^{me} de Keukelaere, M. Monchet, M. Puybureau, M^{me} Rolland, M^e de Saint-Amour)

- 14 mars 2008

Adopté à l'unanimité

- 25 mars 2008

Adopté à l'unanimité



Documents déposés sur les tables

➤ Le tableau des arrêtés et décisions pris par le Maire en application des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.

➤ Dans la note de synthèse, il est précisé (page 1 : dossier relatif aux parcs de stationnement et horodateurs) que les résultats de la consultation seront communiqués à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie cet après-midi. Le résultat de cette consultation est donc déposé sur les tables.



Prochain Conseil Municipal

Vendredi 20 juin 2008, à 19 h 30, à la salle Municipale du bourg du Clion.

DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I – FINANCES

1 – Dotation de Solidarité Urbaine – rapport annuel

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée en 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que perçoivent les communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines (+ de 10 000 habitants). La réforme de 2006 concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes.

Conformément aux dispositions réglementaires, un rapport de présentation des actions entreprise en faveur du développement social urbain, doit être soumis au Conseil Municipal.

Pour **2006**, la dotation perçue est de 111 528 €.

Les principales dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité urbaine :

a) **en investissement :**

- la maison des associations : 1 727 209,88 €
- le skate park : 20 987,47 €

b) **en fonctionnement :**

- subvention CALYPSO : 22 385,90 €
- subvention CROISSANCE : 142 000,00 €
- subvention AIDE'RETZ : 15 150,00 €
- subvention AIDE à DOMICILE : 500,00 €

Pour **2007**, la dotation perçue est de 55 764 €.

Les principales dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité urbaine :

c) **en investissement :**

- l'école de musique : 310 670 €
- préfabriqué école du Clion : 38 873 €
- matériel pour cybercentre : 5 707 €

d) **en fonctionnement :**

- subvention CALYPSO : 26 794 €
- subvention CROISSANCE : 203 000 €
- subvention AIDE'RETZ : 16 000 €
- subvention AIDE à DOMICILE : 250 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Adopté à l'unanimité

2 – Décision Modificative n°1 au budget annexe « Locations immobilières soumises à TVA »

La décision modificative n°1 au budget annexe « location immobilière soumise à TVA » intègre uniquement un virement de crédits de 600 €, en section d'investissement.
Ce transfert de crédits doit permettre de régler les frais de notaire suite à l'acquisition de la licence IV du Golf en septembre 2005.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe « location immobilière soumise à TVA ».

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions

(M. Dumesnil, M^{me} Fernandez, M. Gilet, M^{me} de Keukelaere, M. Monchet, M. Puybareau, M^{me} Rolland, M^e de Saint-Amour)

3 – Subvention à l'association des Œuvres de Pen-Bron

En juin prochain, l'association des Oeuvres de Pen Bron, gérant le patrimoine du Centre de Rééducation Fonctionnelle qui accueille aussi des Pornicais, organise la 25^{ème} croisière « Pen Bron-Arzal-Pen Bron », qui réunit près de 200 personnes handicapées de toute la France.
Cette croisière rassemble environ 150 bateaux et mobilise 1 200 personnes autour des handicapés et de leur bien-être, auquel adhère l'ensemble des communes du littoral « Nord-Loire ».
Au regard de l'intérêt du projet, il est proposé d'allouer une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **ATTRIBUER** une subvention de 500 € à l'association des Œuvres de Pen Bron pour la 25^{ème} croisière « Pen Bron-Arzal-Pen Bron ».

Adopté à l'unanimité

II – COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

1 – Parcs de stationnements et horodateurs – attribution du marché

Il est proposé la conclusion d'un marché public relatif aux travaux d'aménagement des parcs de stationnement et leur exploitation, ainsi que l'exploitation du parc des horodateurs.

Le projet a été présenté aux Commissions Infrastructures et Circulation-Littoral le 10 avril 2008, et a reçu un avis favorable.

Il s'agit d'un marché avec un lot unique.

La prestation a pour objet de confier à un prestataire :

- *l'aménagement d'un parc de stationnement (génie civil et tous branchements), la fourniture, l'installation et la mise en service de systèmes automatiques de paiement pour parcs fermés avec barrières de contrôle d'accès et abris de caisses, la maintenance et l'exploitation de ces équipements*
- la maintenance et l'exploitation du parc des horodateurs

Ces interventions sont divisées en tranches :

- tranche ferme : 9 horodateurs
1 parc de stationnement
- tranches conditionnelles : 3 horodateurs
2 parcs de stationnement

La durée de l'ensemble du marché est de 3 ans.

La consultation des entreprises a été engagée le 11 février 2008, sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Réunie le 10 avril 2008, la Commission d'appel d'offres a déclaré le marché infructueux et a immédiatement engagé une procédure négociée.

Le 28 avril 2008, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise VINCI, pour les tranches ferme et conditionnelle (avec variante) pour un montant de 388 310,04 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** les conditions et le déroulement de la mise en concurrence.
- **APPROUVER** l'attribution du marché.
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché public.

M. Puybareau souhaiterait connaître le montant de l'ancien marché sur les trois dernières années.

M. Gheerbrant indique que le marché s'élevait à 55 000 €/an seulement pour les horodateurs. Il précise que pour ce marché une tranche ferme concerne le parc de stationnement du Môle et les 9 horodateurs existants, les tranches conditionnelles concernent une éventuelle extension du parc de stationnement, sur le quai l'Herminier et le parking du Château.

M. Puybareau donne lecture du texte suivant :

"La position du groupe "Ensemble et Autrement » reste fidèle à ce que nous avons dit pendant la campagne : nous souhaitons un réaménagement complet des deux quais, donc du Vieux Port avec, entre autres, une zone piétonne sur tout ou partie des quais, la fin du parking du Môle et la mise en place d'une passerelle entre les deux quais en liaison avec la création de parkings périphériques et de navettes. Ce projet global doit être mis sur la table le plus rapidement possible. Ce soir, en votant le marché des horodateurs des parkings de Pornic dont l'essentiel se situe sur les quais, vous repoussez encore, pour au moins trois ans, la durée du marché, un dossier qui est essentiel pour dynamiser le cœur de Pornic. Vous proposez même l'extension des parkings payants sur d'autres zones, sans envisager d'autres solutions. Or, il y a urgence. Nous voterons donc contre cette délibération."

M. Gheerbrant indique que toutes les bonnes idées pour améliorer le stationnement et la circulation sont les bienvenues. Il est prêt à prendre note de toutes les idées constructives qui vont dans le sens d'une vie plus facile pour le citoyen Pornicais, avec ou sans automobiles.

M. Puybareau pense que cela doit être traité en commission et demande où en est le dossier qui a été commencé par la précédente mandature.

M. Brard précise que le groupe de travail qui avait été constitué lors de la dernière mandature, qui se nomme groupe de pilotage aménagement des quais, sera recomposé lors d'un prochain conseil municipal. Ce dossier devra donc être repris, afin de poursuivre son développement normal, par le groupe de travail et non pas en commission.

M. le Maire et M. Brard concluent en affirmant que ce dossier est prioritaire et que les membres de l'opposition seront représentés dans le groupe de pilotage.

Adopté par 25 voix pour et 8 voix contre

(M. Dumesnil, M^{me} Fernandez, M. Gilet, M^{me} de Keukelaere, M. Monchet, M. Puybareau, M^{me} Rolland, M^e de Saint-Amour)

2 – Restauration du littoral – phase 2 – 1^{ère} tranche :

La Ville a entrepris depuis 2004 un important programme de restauration écologique et de mise en valeur du littoral. L'enjeu de ces aménagements est de préserver, d'entretenir et de valoriser ce capital écologique qui participe grandement à l'attrait de la Commune.

La première phase a concerné des interventions situées à l'Est et à l'Ouest de la commune.

La Ville prévoit aujourd'hui une deuxième phase de travaux dans des secteurs soumis à des règles de protections particulières (monuments historiques ; sites classés).

Cette deuxième phase, 1^{ère} tranche, comporte l'aménagement du sentier littoral compris entre La Noëveillard et le Château ainsi que, le secteur de la Fontaine aux Bretons incluant le stationnement rue des Noëlls et l'accès à la plage.

A - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Pour conduire à bien ce projet, la commune a passé un contrat pour un montant d'honoraires de 57 200 € TTC avec le cabinet PHYTO LAB, pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

En complément des prestations initialement prévues au contrat, il a été demandé au maître d'œuvre d'apporter des adaptations au projet dans le secteur de la Fontaine aux Bretons.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la signature d'un avenant n°1 d'un montant de 3 109,60 € TTC (soit 5,43 % du marché) au contrat de maîtrise d'œuvre initial.

Les Commissions Infrastructures et Circulation-Littoral réunies le 10 avril 2008 et la Commission d'appel d'offres réunie le 7 avril 2008 ont toutes donné un avis favorable à cet avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant et de solliciter l'aide financière de l'Europe, l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, sur la totalité du contrat de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant et tout document à intervenir.
- **APPROUVER** les demandes de subventions et le plan de financement annexé.
- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

B - Attribution du marché

Il est proposé la conclusion d'un marché public pour la réalisation de ces travaux de restauration du littoral. Le projet a été présenté en Commissions Infrastructures et Circulation-Littoral le 10 avril 2008 et a reçu un avis favorable.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- marché avec un lot unique
- objet des travaux : travaux de restructuration de végétation existante, terrassements, apports de terre végétale, plantations (arbres, arbustes et vivaces), création de surfaces minérales (allées en sable, stabilisé), réalisation de maçonneries en pierres naturelles, eaux pluviales, fourniture et pose de mobilier, clôtures, bardage de bâtiment en bois et éclairage public de type balisage
- interventions divisées en tranches :
 - o tranche Ferme - Noëveillard au Château (séq 6)
 - o tranches conditionnelles : 1 - Stationnement rue des Noëlls et accès plage (séq 9), 2 - faïençage végétalisé de la voirie (séq 9), 3 - piste mixte cycles piétons (séq 9), 4 - allée des Soupirs (séq 6), 5 - habillage du poste de transformation électrique (séq 6), 6 - traversée piétonne en résine beige (séq 6), 7 - escalier (séq 6)
- la durée de l'ensemble de l'opération est de 6.5 mois (y compris période de préparation de 30 jours et période estivale chômée de 2 mois).

La consultation des entreprises a été engagée le 14 mars 2008, sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Réunie le 10 avril 2008, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés de travaux à ISS Espaces Verts pour 894 677,24 € TTC (tranches ferme et conditionnelles).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché public et de solliciter l'aide financière de l'Europe, l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** les conditions et le déroulement de la mise en concurrence.
- **APPROUVER** l'attribution du marché.
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché public et tout document à intervenir.
- **APPROUVER** les demandes de subventions et le plan de financement annexé.
- **SOLLICITER** l'aide financière de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

M. Puybureau intervient d'une façon générale concernant l'aménagement de la Fontaine aux Bretons. Il indique que les membres du groupe "Ensemble et Autrement" sont favorables au projet de réappropriation de l'espace littoral de la Fontaine aux Bretons, rue des Noëlls, avec entre autres la création en amont d'un parking ; ce projet étant d'un grand intérêt pour la conservation de la faune et de la flore. Mais ils réitèrent leur préférence à une solution où l'accès des voitures en contrebas sera possible aux seuls véhicules de sécurité, aux véhicules conduits par des personnes handicapées, comme cela se fait tout le long de la côte.

M. Gheerbrant ajoute que l'ensemble de l'aménagement de l'accès à la Fontaine aux Bretons a été conduit en concertation étroite avec les riverains. Leurs demandes ont été prises en considération. De plus, les associations de pêcheurs ont demandé de pouvoir accéder plus près de la côte dans des créneaux limités, qui correspondraient aux créneaux de basses mers à fort coefficient et qui excluraient les périodes de fortes fréquentations. Plus largement, il paraît utile de réfléchir sur l'ensemble des dossiers à une possibilité de bivalence : un fonctionnement en période touristique forte et un fonctionnement plus souple en dehors de ces périodes.

M. Brard rappelle que lors de la campagne électorale, son équipe s'était engagée à faire beaucoup de concertation avec la population. Sur ce dossier, une réunion publique a eu lieu sur le secteur, elle a réuni environ 80 personnes qui ont formulé des remarques qui ont été prises en compte. La modification et l'ouverture de cette plage de parking en fonction des saisons et des marées est en fait le résultat d'une écoute. L'équipe majoritaire a fait le choix d'être à l'écoute et de consulter ou d'engager une concertation avec la population. Celle-ci sera d'ailleurs associée au suivi des travaux.

M. Sibiril indique qu'il a proposé aux services compétents d'organiser une réunion de concertation à la mi-mai afin de visiter la parcelle boisée et vérifier que certains arbres en fin de vie, nécessitent d'être remplacés.

M. Gilet précise que les membres de son groupe ne reprochent pas le fait que la majorité écoute et concertent. Sur des problèmes aussi sensibles que l'environnement il faut être très attentif. Différencier la saison estivale et le reste de l'année paraît assez fragile à tenir. Il est important que les personnes qui le souhaitent puissent pêcher à pied, mais il faut bien penser que la préservation du littoral et de cet environnement est un travail qui est fait pour ces personnes et pour les générations à venir. Il faudra regarder de très près comment les choses se passent afin de respecter l'environnement de sorte que l'intérêt général prime avant tout.

M. Brard ajoute que les riverains ont également été concertés et pas seulement les associations. La priorité, bien sûr, mise sur l'aspect environnemental et la protection du littoral. Les horaires d'ouverture seront minimes et mesurés. Le contrôle sera fait avec minutie et sera plutôt restrictif en limitant les ouvertures. Le marché comprend aussi le principe d'installation d'une borne solaire pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité

3 – Défense de côtes

Les falaises de notre littoral subissent en permanence des érosions qui sont la conséquence à la fois des fortes vagues, et des écoulements des eaux pluviales de surface.

Depuis de nombreuses années la Ville de Pornic réalise des travaux de confortement de ses falaises.

Un programme d'intervention sur 3 années a fait l'objet de marchés publics avec l'entreprise Bretagne Travaux Spéciaux, par délibération du conseil municipal du 27 octobre 2005.

Ces travaux, dont le montant global est de 745 063,44 € TTC comprennent des ouvrages en maçonnerie, des enrochements et divers travaux de petites réparations.

A - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Par arrêté en date du 10 juin 2003, la Ville a passé un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires de 66 937,50 € TTC avec le cabinet S.C.E, concernant les travaux de défense de côtes sur le territoire de la commune.

En complément des prestations initialement prévues au contrat, il a été demandé au maître d'œuvre d'assurer deux missions complémentaires d'études :

- préparation du dossier pour la présentation en Commission des Sites
- aide à la définition des travaux à engager dans le cadre de marchés à bons de commande.

Pour tenir compte de ce temps d'étude complémentaire, il est donc proposé la signature d'un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 8 611,20 € TTC (soit 12,86 % du marché).

Les commissions Infrastructures et Circulation-Littoral réunies le 10 avril 2008, ont donné un avis favorable ; la commission d'appels d'offres réunie le 7 avril 2008, a approuvé cet avenant.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant et tout document à intervenir
- **SOLLICITER** la participation financière la plus élevée possible de l'Etat, de la Région et du Département, dans le cadre de la convention « Défense contre la mer ».

Adopté à l'unanimité

B - Avenant n°1 au lot n°3 – site 7-8, rue Pasteur

Par délibération en date du 27 octobre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le marché public relatif à la réalisation des travaux de défense de côtes à l'entreprise Bretagne Travaux Spéciaux.

Certains travaux, et notamment ceux du lot n°3 (site 7.8 et 7.8 bis rue Pasteur), étant situés dans un périmètre soumis pour partie à la loi sur les Monuments Historiques et au Code de l'Environnement, il a

été nécessaire avant tout engagement de l'opération de solliciter l'avis préalable de la Commission des Sites puis l'accord du Préfet.

Le 16 octobre 2007, la Commission des Sites a donné un avis favorable, puis, le 7 janvier 2008 M. le Préfet de la Région Pays de la Loire a notifié les autorisations spéciales ministérielles de travaux en site classé.

Durant cette période, le site 7.8 de la rue Pasteur a subi une forte évolution. Par conséquent, la solution technique initialement proposée n'est plus adaptée.

La solution aujourd'hui préconisée, sur proposition du cabinet S.C.E, maître d'œuvre, est la réalisation d'une paroi cloutée sur l'ensemble des zones altérées et un enrochement en base de cette paroi.

Ces modifications engendrent une augmentation du coût des travaux de 24 985,63 € TTC soit un avenant de 11,16 % par rapport au marché de base.

Les commissions Infrastructures et Circulation-Littoral réunies le 10 avril 2008, ont donné un avis favorable ; la commission d'appels d'offres réunie le 7 avril 2008, a approuvé cet avenant.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°3 conclu avec l'entreprise Bretagne Travaux Spéciaux
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant et tout document à intervenir
- **SOLLICITER** la participation financière la plus élevée possible de l'Etat, de la Région et du Département, dans le cadre de la convention « Défense contre la mer ».

M. Gilet rappelle qu'un certain nombre de travaux prévus et déjà commencés concernent la défense contre la mer mais s'interroge pour savoir s'il est fait quelque chose concernant les eaux de ruissellement. Des études démontrent que les falaises sont également attaquées fortement par ces eaux.

M. Gheerbrant confirme que tout travail de confortement de falaise s'accompagne systématiquement d'une révision générale de la collecte d'évacuation des eaux de ruissellement. Par exemple, au bas de la rue Pasteur, l'ensemble des reprises des eaux de ruissellement est intégré dans la solution maçonnerie qui va conforter la falaise. Parfois des conduites « historiques » sont découvertes.

M. Brard indique que lors de la dernière mandature une étude sur le réseau pluvial ainsi qu'un diagnostic sur les installations d'eaux usées ont été commencés. Aujourd'hui, des études systématiques sont faites sur l'ensemble des bassins versants de la commune. Toutes les questions relatives au ruissellement et au captage des eaux pluviales sur la partie urbaine sont gérées et suivies de près. Sur la partie rurale, les eaux de ruissellement sont captées vers les fossés sans systématiquement les buser et accélérer le phénomène de ruissellement vers la côte. Ces données sont entrées par les services sur un SIG car le réseau pluvial, notamment dans la partie urbaine la plus ancienne, La Noëveillard, Gourmalon, est très peu connu. Ce sont des aqueducs qui datent de plus de 100 ans et il en est découvert tous les jours.

Adopté à l'unanimité

III – AFFAIRES FONCIERES

1 – Acquisition de terrains rue du Maréchal Juin

La parcelle cadastrée CW n° 37 d'une superficie de 3 451 m², située rue du Maréchal Juin à Pornic a été classée en zone UBb du POS approuvé le 26 novembre 1993, mais a fait l'objet d'une servitude "emplacement réservé n°3". Elle ne peut être constructible.

Par correspondance du 9 janvier 2008, le propriétaire, l'Institut Pasteur, a proposé de céder cette parcelle à la Ville pour 66 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'actes et de négociation. L'aménagement de cette parcelle fera l'objet d'un travail en Commissions municipales et d'une concertation.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** l'acquisition de la parcelle CW n°37 aux conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir et effectuer les formalités annexes.

M. Monchet remercie M. Barbereau de préciser que la commission se penchera sur l'aménagement de ce terrain. Dans son courrier du 27 avril 2008, M. le Trésorier Payeur Général statuant sur le prix de la parcelle CW 37 écrit : "*elle est effectivement située en totalité en emplacement réservé à l'aménagement d'un parking*". Il pense qu'un parking ne suffira pas et qu'il faudra peut-être envisager d'autres solutions.

M. Barbereau indique que si l'appellation parking a été adoptée, il n'est pas non plus précisé si cela fera l'objet d'un bétonnage ou d'un goudronnage ou autres mais sans doute d'un aménagement qui tiendra compte de l'environnement de cette parcelle d'une part et du plan de circulation et de stationnement qui sera affecté dans cette rue d'autre part. Cette question fera l'objet d'une étude de la commission adéquate.

M. Brard indique que ce sujet a été abordé en Commission Infrastructures – Circulation et Littoral et que les membres présents étaient d'accord pour faire un aménagement sur la rue du Maréchal Juin et qu'ils ont voté le fait de limiter le stationnement d'un côté pour renforcer la sécurité des piétons. Concernant la parcelle CW37 qui se situe en emplacement réservé et qui a pour orientation un parking, ce sujet sera vu en commission. Une concertation sera faite avec les riverains, les associations de quartier car c'est un dossier sensible. Avant de faire des parkings dans un quartier résidentiel, il faut bien peser le pour et le contre, peser les aménagements type stationnements, espaces verts ou autres, de façon à ce que les riverains retrouvent le sens qu'ils souhaitent pour leur quartier. Il faut bien sûr résoudre le problème de stationnement et de capacité nécessaire dans ce quartier.

M. Gilet précise qu'ils avaient donné leur accord, en commission, à la mise en place de bornes plastiques légères pour limiter le stationnement à titre expérimental. En aucun cas, il ne faut défigurer un site tout à fait intéressant et vu la beauté du lieu et l'emplacement de ce terrain la question de mettre en place un espace de loisirs pour enfants, par exemple, a été posée. Il faut qu'il y ait une réflexion qui n'exclut aucune possibilité, y compris la possibilité d'un parking.

M. Brard confirme que c'est dans ce sens là que la municipalité s'engage.

M. le Maire indique qu'il a demandé aux Présidents des commissions en charge de ce dossier d'attacher une grande attention à la concertation avec les associations locales, avec la population, rôle qui est dévolu à Charles Sibiril, afin de trouver une solution la plus harmonieuse et la plus esthétique possible sur ce site.

Adopté à l'unanimité

2 – Rétrocession à la Ville d'une parcelle inscrite en emplacement réservé - Lotissement des Tilleuls

Lors de l'instruction du dossier du lotissement des Tilleuls en 2002, il a été demandé au lotisseur de prévoir la rétrocession à la Ville de la parcelle de terrain correspondant à « l'emplacement réservé n°12 », situé le long de la route de la Plaine (CD 13). Sur cet emplacement, la Ville pourra aménager une piste cyclable.

Aujourd'hui, le lotisseur qui formalise la cession de l'ensemble des espaces communs du lotissement, souhaite régulariser la cession au profit de la Ville. Celle-ci intervient à titre gratuit.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **ACCEPTER** la cession gratuite au profit de la Ville de la parcelle 177 BN n°337, de 219 m².
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

1 – Composition du Comité de Direction de l'Office du Tourisme

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité de Direction de l'Office municipal du Tourisme, présidé par le Maire, comprend des Conseillers Municipaux, qui détiennent la majorité des sièges, et des représentants des professions pornicaises intéressées au tourisme, désignées par le Conseil Municipal, sur la base de leurs propositions.

Le 25 mars dernier, le Conseil Municipal a désigné ses 9 représentants appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

A l'issue de réunions organisées les 9, 11 et 16 avril, les professionnels ont proposé leurs huit représentants (8 titulaires, 8 suppléants). Les fonctions de ces membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Municipal.

	Activité	Titulaire	Suppléant
1	Campings – Hôtellerie de Plein Air	Philippe MORANTIN Camping La Chênaie	Jean Claude THEBAUD Camping Bon Accueil
2	Hôtels et Résidences de Tourisme	Isabelle HUBY Maeva	Jean NOBLET Hôtel Les Sablons
3	Agences de locations de vacances	Marc TESSIER Interhome	Bruno BLANCHARD Accessimmo
4	Restaurants	Christine CORCHIA Beau Rivage	Philippe HIEGEL Le Bout Du Monde
5	Commerçants	Jacques SUHARD ACA Ste Marie	Nicole VERGONJANE-BOURGADE Les Vitrites de Pornic
6	Entreprises accueillant des visiteurs	Pierre WODA La Faïencerie	Anne LAMBERT Brasserie de la Côte de Jade
7	Structures sportives	Gaëtan EVEILLARD Formule Golf	Emmanuel RABILLE Centre Equestre
8	Entreprises touristiques	Elisabeth DEHOEY Casino	Lionel RENIVIDAUD Alliance Thalasso

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **DESIGNER** les huit représentants des groupements professionnels pornicais appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office municipal du Tourisme.

M. Gilet déclare : *"Aujourd'hui, le conseil municipal doit se prononcer sur la désignation des représentants des groupements professionnels pornicais appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office municipal du Tourisme. Cependant notre groupe n'est pas représenté au sein de ce comité de direction. Le Comité de l'Office du Tourisme fonctionnera et prendra des décisions sans que nous puissions y apporter notre point de vue. C'est dommage pour la démocratie. Dans ces conditions, nous nous abstenons."*

M. Barbereau indique que la désignation des conseillers municipaux représentants à l'Office municipal du Tourisme ayant été faite lors d'un précédent conseil municipal, il ne peut pas la commenter aujourd'hui.

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions

(M. Dumesnil, M^{me} Fernandez, M. Gilet, M^{me} de Keukelaere, M. Monchet, M. Puybareau, M^{me} Rolland, M^e de Saint-Amour)

V – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Surveillance des plages – convention avec la SNSM

La surveillance des plages relève des obligations qui incombent à la Ville. A cet effet, une convention de recrutement est passée avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) qui propose à la Ville des agents de surveillance des plages.

La SNSM en assure la formation et fournit l'équipement individuel nécessaire. En contrepartie, la Ville verse une participation de 4 740 €.

Le coût total de la surveillance des plages, pour le budget de la Ville s'élève à :

- la formation, équipement SNSM : 4 740 € (montant de la participation versée par la Ville)
- la rémunération globale des 17 surveillants : 76 000 €, (contre 16 en 2007 ; nouveauté 2008 : création d'un poste de coordinateur)

soit un total de 80 740 €. Pour mémoire, le coût total de 2007 était de 77 560 €. Cette année les surveillants seront logés dans les locaux de l'ex-hôtel « Le Relais Saint-Gilles », alors que précédemment la Ville prenait à sa charge des locations immobilières ou emplacements de camping. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **APPROUVER** la création de 17 emplois de surveillance des plages pour une durée maximale de deux mois et 4 jours, en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale.
- **AUTORISER** le versement d'une participation de 4 740 € à la SNSM.
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention afférente avec la SNSM.

Adopté à l'unanimité

2 – Consultation organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour rechercher la meilleure offre d'assurance

Dans un souci de rationalisation des coûts, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Loire-Atlantique se propose d'organiser, pour ses collectivités adhérentes, une consultation afin de rechercher la meilleure offre de contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents.

Si, au terme de la consultation, les conditions obtenues par le Centre de Gestion ne conviennent pas, la Ville de Pornic aura la faculté de ne pas signer le contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion. Cette démarche n'engage aucun frais pour la Ville de Pornic.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **DECIDER** que la Ville charge le Centre de Gestion de négocier pour son compte un contrat de groupe ouvert, à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, les conventions en résultant.

Adopté à l'unanimité

3 – Affiliation de « Nantes-Habitat » au Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale gère les carrières des fonctionnaires des collectivités ou organismes associés qui y adhèrent. Le statut des Centres de Gestion prévoit que toute nouvelle demande d'adhésion est soumise à l'accord des autres adhérents. Ainsi, le Centre de Gestion est-il saisi de la demande d'affiliation de l'Office public d'Habitat de la Ville de Nantes « Nantes-Habitat » qui compte, dans ses effectifs, 455 fonctionnaires.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **ACCEPTER** l'adhésion de l'Office public d'Habitat de la Ville de Nantes « Nantes-Habitat » au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

Adopté à l'unanimité

4 – Modification du tableau des effectifs

Le contrat du Chargé de mission 'Développement économique' arrive à échéance le 30 juin 2008, il est proposé de reconduire cette mission d'une durée d'un an.

Le contrat du collaborateur de cabinet se terminant le 9 juin 2008, il est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 10 juin 2008.

Pour les besoins de la collectivité, du fait du caractère devenu 'permanent' de la mission, il est proposé de transformer le poste de catégorie A, non permanent, de Chargé de mission «Coordination des actions en faveur des 18-35 ans» en poste permanent d'attaché territorial, à compter du 1^{er} mai 2008.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer, et :

- **MODIFIER** le tableau des effectifs, conformément aux propositions ci-dessus.

M. Gilet informe le Conseil que les membres du groupe "Ensemble et Autrement" valident la transformation du poste de chargé de mission "Coordination des actions en faveur des 18-35 ans" en poste permanent et lit le texte suivant : *"Pouvez-vous nous donner le nom de la personne "Chargé de mission pour le Développement économique ? Vous proposez de reconduire pour un an son contrat. Dans le même temps vous proposez de renouveler pour 3 ans le contrat de votre collaborateur de cabinet. Pourquoi cette différence dans la durée des contrats ? Pouvez-vous nous préciser le nom, le lieu de travail et les missions de ce collaborateur de cabinet ainsi que du deuxième collaborateur de cabinet mentionné dans le tableau des effectifs ?"*

M. Sibiril indique que le Chargé de mission est M. Boutet et le collaborateur de cabinet M. Chalopin.

M. le Maire indique que concernant M. Boutet, qui est plus en charge de tout ce qui concerne le développement économique, la recherche de subventions, l'accompagnement par rapport aux différentes collectivités sur le suivi de ces dossiers, une réflexion sur la restructuration de la direction Urbanisme-Développement économique va être menée. En accord avec l'intéressé, un contrat d'un an permettra peut être d'y voir plus clair.

Le rôle et la fonction de M. Chalopin sont connus de tout le monde. Il est en poste depuis plusieurs années et donne entière satisfaction. M. Chalopin est d'accord pour garder ce type de poste, contractuel, sa mission est donc maintenue sur une période plus longue.

A M. Gilet qui lui demande quelle est la situation de M. Beaugé, M. le Maire lui répond qu'il est Collaborateur de Cabinet avec un contrat d'un an et précise que les deux collaborateurs de cabinets ont leurs bureaux à la Mairie de Pornic.

Adopté à l'unanimité



M. Puybareau donne lecture du texte suivant : *"Vendredi soir un nouvel accident au village du Port, à l'entrée de Pornic, a eu lieu. Une personne est décédée et plusieurs vies ont basculé. Cet endroit est accidentogène, nous le savons. Les habitants du Port demandent avec insistance l'amélioration de la sécurité, nous savons que c'est une compétence partagée avec le Conseil Général de Loire-Atlantique. Nous demandons toutefois dans le cadre de la commission Circulation la discussion, dans la mesure du possible, en urgence, des points suivants :*

- *amélioration de l'annonce du caractère dangereux de cette zone*
- *étude de limitation de la vitesse*
- *et toutes les propositions permettant de diminuer les risques d'accident même si l'on sait que le risque zéro n'existe pas, puisque dépendant du comportement de chacun."*

M. le Maire indique que c'est une question tout à fait recevable mais que pour la bonne marche du Conseil il faut faire une question écrite ce qui permet de préparer les éléments de réponse afin que celle-ci soit la plus complète possible.

Toutefois, M. Le Maire y répond : *"C'est un dossier qui me préoccupe beaucoup, pour lequel je me suis beaucoup investi. Même si la départementale 751 se situe sur le territoire de la commune de Pornic, elle est de la compétence du Conseil Général. Je regrette beaucoup de choses dans ce dossier. Il y a 6 ans, il était inscrit au schéma départemental des Infrastructures Routières pour son amélioration avec un doublement de la 751, pour aller du Pont Béranger jusqu'à Pornic, du fait du caractère accidentogène de cette route. Il n'y a pas que le Port qui est concerné, de nombreux accidents ont lieu également à la hauteur du karting et dans le tronçon du Pont Béranger allant jusqu'à Arthon. C'est un dossier qui est prioritaire ; pourtant ce dossier a été retiré du projet départemental d'Infrastructures Routières avec une réponse du Président indiquant que ce n'était pas les infrastructures routières qui étaient responsables des accidents mais le comportement. Certes le comportement des automobilistes peut être mis en cause, j'en conviens, mais il n'y a pas que le comportement. Dans le dossier que j'avais suivi, lorsque j'étais Vice-Président du Conseil Général, un tracé avait été proposé avec la solution de contourner le village du Port, entre le village du Port et le village de la Pouzinière. Cette solution a fait l'objet d'un refus du Conseil Général. Cette décision est dramatique. Ensuite nous avons eu des réunions sur place avec la Direction Départementale de la Sécurité, au cours desquelles nous avons demandé à ce que des aménagements soient faits de façon plus conséquente. En fin de compte, le carrefour a été un peu amélioré, l'arrêt de car déplacé. Ensuite, les services de l'Etat ont dit que la solution était de mettre un radar automatique, ce qui ne donne pas forcément satisfaction. Malheureusement, il y aura encore des accidents si le Conseil Général ne prend pas ses responsabilités dans ce dossier. Je suis d'accord pour que nous envoyons une motion au Président du Conseil Général pour dire qu'il faut vraiment qu'il s'attache à restructurer cette route."*

M. Puybareau pense qu'il faut trouver une solution au niveau du village lui-même, il y a une demande forte des habitants du Port. S'il faut faire un écrit pour avoir une réponse favorable, M. Puybareau est d'accord mais au-delà de cela il pense qu'il faut déjà regarder ce qu'il est possible de faire.

M. le Maire indique qu'après la réunion qui a eu lieu sur le site il y a environ 2 ans, le Conseil Général a pris la décision de faire des aménagements "secondaires". Il n'y était pas favorable et avec l'accord du conseil municipal il propose de faire un courrier au Président du Conseil Général lui disant qu'il faut vraiment faire quelque chose pour ce village et que ceci est de sa responsabilité.

M. Gilet croit que dans une affaire aussi importante, qui peut coûter des vies humaines, personne ne peut être partisan. Dans l'intérêt de la population il faut que la décision prise par le Conseil Général soit revue. Il précise que ce problème existe depuis de nombreuses années, bien avant qu'il n'y ait un changement de politique au sein du Conseil Général.

M. le Maire s'associe aux propos de M. Gilet. Mais sans être partisan, il rappelle que ce dossier était inscrit au schéma départemental et en a été retiré par la nouvelle équipe. Le dossier technique existe. M. le Maire fera un courrier au Président du Conseil Général, sans polémique, mais demandant à ce que ce dossier soit repris en considération du fait du nombre de morts dans ce village et pas seulement dans ce village. La commune, en dehors de sensibiliser le Président du Conseil Général, ne peut intervenir d'aucune manière sur l'aménagement.

M. Gilet indique que toute initiative qui ira vers une sécurisation, aussi bien pour ce tronçon que pour l'ensemble de la RD751 trouvera l'appui des membres du groupe "Ensemble et Autrement".

M. Le Maire demande à M. Gilet, qui a des relations assez « rapprochées » avec le Président du Conseil Général, d'essayer de lui faire changer d'avis.

M. Puybureau répond que la sensibilisation doit venir de tout le monde. Il ne s'agit pas de dire que l'on a fait des courriers et que l'on va en refaire. Il ne s'agit en aucune façon de faire du partisanisme, M. Puybureau indique qu'il ne sait pas s'il faut en arriver à faire ou pas une déviation, mais dans un premier temps il existe peut être des aménagements qui ne coûteront pas des millions et qui n'ont pas besoin d'être inscrits dans des schémas pour pouvoir avancer.

M. le Maire ajoute qu'il faut associer les énergies et les connaissances de chacun sur ce sujet et qu'un courrier sera fait au Président du Conseil Général.



L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 40.

